

Le 13 janvier 2023, le Comité de Bassin Limousin-Périgord du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités, légalement convoqué, s'est réuni en séance, sous la Présidence de **M. Gilles BEGOUT** :

**Convocation faite le 30 novembre 2022,**

Délégués titulaires présents :

Monsieur Gilles Bégout pour Limoges Métropole  
Monsieur Philippe Janicot pour Limoges Métropole  
Monsieur Gérard Bagnol pour l'Agglomération du Bassin de Brive  
Monsieur Christian Pradayrol pour l'Agglomération du Bassin de Brive  
Monsieur François Patier pour l'Agglomération du Bassin de Brive  
Monsieur Olivier Georgiades pour le Grand Périgueux  
Monsieur Thierry Auroy-Peytou la communauté d'Agglomération Bergeracoise  
Monsieur Michel Breuilh pour Tulle Agglomération  
Monsieur Daniel Ringenbach pour Tulle Agglomération

**Délégués excusés :**

Monsieur Etienne Lejeune pour la Région Nouvelle-Aquitaine  
Monsieur Jacky Emon pour la Région Nouvelle-Aquitaine  
Monsieur Jean-Marie Lagedamont pour Limoges Métropole  
Monsieur Stéphane Muttier pour le Grand Périgueux  
Monsieur Patrick Rougeot pour Grand Guéret

## **COVOITURAGE**

### **ÉTUDES DE CORRIDORS**

Présentation est faite des études de covoiturage sur les différents corridors identifiés :

- 6 corridors issus de l'étude multimodale
- 6 corridors identifiés en 2021 par les territoires

Ces corridors sont intégrés au programme de financement européen ELENA.

Le marché d'études intègre également 6 corridors supplémentaires (Options) et pour lesquels les modalités de financement devront être précisées.

Les études seront lancées début 2023 (notification du marché d'études prévue en janvier 2023). Le marché d'études est prévu sur 3 ans. Selon le prestataire retenu, le planning pourra être optimisé sur l'analyse des potentiels.

Il est demandé en séance :

- De prévoir des échanges avec les Départements (Haute Vienne, Corrèze et Dordogne) pour travailler sur les sujets covoiturage, en vertu de leur compétence sur les sujets liés aux infrastructures (voierie, aires de covoiturage etc.)
- La possibilité d'allonger le corridor Tulle - Brive jusqu'à Terrasson aux analyses : a priori possible
- D'intégrer le corridor Limoges-Chalus aux études, la demande ayant déjà été formulée : le corridor avait initialement été intégré aux études de cars express quand le dossier européen a été complété. Son financement sera à préciser (ELENA/autre) au regard de l'ensemble des demandes.

## **PLATEFORME DE MISE EN RELATION MODALIS**

Présentation est faite de la stratégie relative au covoiturage mise en œuvre sur Modalis :

- Rappel de l'existant avec l'intégration des offres de covoiturage des opérateurs privés et institutionnels du territoire, au sein du calculateur d'itinéraire Modalis.
- Présentation de la feuille de route dans les futurs outils Modalis :
  - Version 0 (décembre 2022) : conservation du périmètre fonctionnel existant
  - Version 1 (mars 2023) : conservation du périmètre fonctionnel existant et mise en œuvre d'une plateforme de mise en relation covoiturage dit « classique » au sein du Maas Modalis.

A noter que l'intégration des offres de covoiturage de lignes au sein des outils Modalis est prévue au marché, en option complémentaire.

- Présentation du parcours fonctionnel spécifié au sein du cahier des charges du Maas Modalis.

## **PROJET MODALIS**

Présentation est faite du projet de mobilité intégrée Modalis :

- Rappel de la promesse servicielle
- Rappel des 3 niveaux de services proposés aux membres
- Présentation du positionnement de chaque membre par niveaux
- Présentation de la traduction servicielle de chaque niveau pour les usagers des réseaux.

Franck ELBOT indique qu'il souhaite promouvoir les outils Modalis sur le territoire, notamment les fonctionnalités liées au covoiturage.

Christophe LAMBERT soulève une limite actuelle de l'outil Modalis, à savoir l'obligation de créer un compte sur les plateformes de covoiturages tierces. NAM indique que cette situation est liée au fait que les opérateurs de covoiturage souhaitent conserver leurs bases clients indépendantes. Modalis est en avance de phase par rapport à d'autres territoires ou applications en référençant déjà l'information covoiturage et travaillera à partir de 2024 pour fusionner les comptes. D'ores et déjà, une plateforme Modalis indépendante sera en place fin mars début avril 2023.

NAM indique qu'un groupe de travail dédié est programmé le 26/01/2023 pour construire la feuille de route plus précise. Seuls les techniciens des membres de NAM pourront y participer, mais les travaux seront partagés en comité de bassin

La CC Vallée de l'Homme indique qu'elle souhaite intégrer Modalis. NAM indique que c'est possible et qu'il faut en faire la demande aux équipes de NAM.

## **PAROLE DONNEE AUX MEMBRES**

Phillipe JANICOT présente le retour d'expérience du voyage d'étude à Prague et en Suisse organisé par NAM en fin d'année 2022 dans l'objectif de faire découvrir les communautés tarifaires. Cf. Pièces jointes.

La communauté de commune du Haut Limousin en marche, explique que sur ce territoire peu dense avec une offre de transport très limitée, il serait intéressant d'intégrer à Modalis les offres éventuelles de transport solidaire, lorsqu'elles existent.

NAM indique les offres peuvent être intégrées à Modalis lorsqu'elles sont modélisées sous formes de données. Cela fait notamment le lien avec les sujets TAD pour lesquels NAM effectue un benchmark afin de présenter aux membres des outils d'exploitation et d'informations voyageurs. Il est par contre possible d'intégrer Modalis en marque grise et de la référencer dans un site mettant en avant les offres solidaires du territoire.

Le tour de table permet de partager les sujets suivants :

Pour Périgueux, il n'y a pas eu de modification tarifaire depuis 2018 avec pour objectif la mise en œuvre de tarifs abordables pour l'utilisation des transports. Il n'y a pas d'enjeux d'augmentation de la tarification usagers mais plutôt des réflexions sur la pertinence de l'offre et de toutes les courses. Il y a, de plus, un VM dynamique qui va être augmenté cette année.

Pour Bergerac, il y'a eu une augmentation de 40% de l'offre de transport scolaire en parallèle d'une continuité de tarification très basse. Concernant les transports en commun le cadencement va être réduit de 1h à 1h45, sur un réseau gratuit. Aujourd'hui le VM couvre les frais de transports publics de la ville.

Concernant Tulle, la préoccupation majeure est liée au transport scolaire avec la prise de compétence à partir du 1er septembre 2023. Une consultation est en cours sur ce sujet. Tulle travaille de plus avec une association pour favoriser l'axe ferroviaire Bordeaux – Tulle avec pour objectif de gagner du temps de parcours et avoir du matériel ferroviaire en meilleur état.

Enfin, Brive indique être très satisfait des bus électriques acquis l'année dernière et qui s'avèrent moins coûteux et très fiables. Ceux-ci sont rechargés la nuit et disposent d'une autonomie suffisante leur permettant rouler une journée complète (270 Km d'autonomie). Brive indique que l'année 2023 sera pleine d'enjeux sur le sujet transport avec le renouvellement de leur DSP, l'intégration du scolaire depuis la rentrée de septembre 2022 et ainsi un travail d'harmonisation en cours des réseaux urbains et scolaires. Brive indique travailler à l'incitation à la prise du train par le scolaire sur la ligne Brive – Objat. Un courrier a été adressé à la Région Nouvelle-Aquitaine en ce sens.

Enfin, Brive explique que sa billetterie fonctionne correctement : les gens achètent plus de titres individuels que de carnets à plusieurs voyages.